



## COMMUNE DE LARROQUE

### Séance du jeudi 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 06 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de Madame MOULIADE Régine.

---

#### Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Sont présents : Régine MOULIADE, Sarah CROUZET, Mickaël VIATGÉ, Gérard CHASSAGNAT, Cédric DELPECH, Mark HELLAND, Anne-Marie MAURAN, Daphné O'NEILL

Représentés :

Excusés :

Absents : Christiane ALTWIES, Sandrine JAMMES, Aline LAPEYRE

Secrétaire de séance : Sarah CROUZET

---

#### Rappel de l'ordre du jour

1/ convention avec l'association « *Sauvegarde des Sentiers et Chemins Ruraux à Larroque (Tarn) Chemin des Morts aux Abriols entre Vaour et Monclar de Quercy* ».

2/ Occupation du domaine public

3/ Questions diverses

#### 1/ convention d'autorisation d'entretien sur un ancien chemin rural (DE\_2024\_020)

La loi 3DS du 21 février 2022 permet désormais aux communes de confier par convention l'entretien des chemins ruraux à une association (loi 1901). C'est une nouveauté, car jusqu'à présent, seule la commune ou une association syndicale pouvait procéder à l'entretien, celui-ci n'étant du reste pas obligatoire.

Madame le Maire Régine Mouliade demande au Conseil municipal de se prononcer quant à la signature d'une convention avec l'association « *Sauvegarde des Sentiers et Chemins Ruraux à Larroque (Tarn) Chemin des Morts aux Abriols entre Vaour et Monclar de Quercy* ». Cette convention autorisera l'association « *Sauvegarde des Sentiers et Chemins Ruraux à Larroque (Tarn) Chemin des Morts aux Abriols entre Vaour et Monclar de Quercy* » à entretenir une portion de chemin privé de la commune, sur sa propriété, **sur la partie basse dit aussi chemin des Morts, du croisement de l'ancien chemin rural de Monclar à Vaour, au début de la parcelle A 0679 côté sud jusqu'à la parcelle A0246, côté nord.**

Lecture faite de la convention proposée, le Conseil municipal après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité** de signer cette convention.

- La commune autorise l'association « *Sauvegarde des Sentiers et Chemins Ruraux à Larroque (Tarn) Chemin des Morts aux Abriols entre Vaour et Monclar de Quercy* » à **entretenir une portion** de chemin privé de la commune, sur sa propriété. Cette portion correspond au **chemin rural de Monclar à Vaour sur la partie basse dit aussi chemin des Morts du croisement de l'ancien chemin rural de Monclar à Vaour, au début de la parcelle A 0679 côté sud jusqu'à la fin de la parcelle A0246 côté nord.**
- Cette convention, durant sa durée d'exécution, pourra être adaptée à la demande de l'une ou l'autre des parties. Les modifications souhaitées feront l'objet d'un avenant.
- La présente convention pourra être résiliée à l'initiative des parties sous réserve de respecter un préavis de 3 mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 2/ Occupation du domaine public

Madame le Maire, Régine MOULIADE, informe le Conseil municipal de la demande de M. Teddy FONTAINE, reçue par mail le 5 avril dernier.

Monsieur Teddy FONTAINE, gérant et exploitant de la SARL "*Au Relais des Falaises*", demande l'autorisation d'occuper sur le domaine public au droit de son établissement situé 344 rue de l'Ancien Relais de Poste, une surface de 20 m<sup>2</sup> (8mx2.5m), et d'installer sur cette surface un chapiteau, pour une durée semestrielle, de mi-avril à fin octobre 2024. Cette autorisation est délivrée à titre personnel, précaire et révocable et ne pourra en aucun cas être transférée au bénéfice d'un tiers.

Il laissera un passage d'au moins 1.50m entre le trottoir et le début des tables. La commune va préparer un arrêté.

Secrétaire de séance : Sarah Crouzet

Présidente de séance : Régine Mouliade

